



Aucune réponse du cabinet notarial après l'ar

Par **myriamc_old**, le **07/10/2007 à 13:11**

Bonjour
Suite au décès de mon père en 2006, le cabinet Y traitant la succession a interrogé le fichier central des dernières volontés et a eu retour du compte rendu d'interrogation n°..... qui stipulait que mes parents en 1985 ont fait établir par le cabinet X un acte de donation en cas de décès de l'un d'eux.
Or il s'avère que Deux actes semblables ont été enregistrés par cet office notarial, en date du 15/03/1985 et du 26/08/1985.
Le cabinet Y qui traite la succession nous a confié être étonné de ces deux actes et nous a conseillé d'écrire au cabinet X avec copie des 2 actes afin de leur demander une explication. Voici les 2 questions posées dans le courrier RAR envoyé le 17 mai 2007 au cabinet X:
1 - "Pourriez vous me dire à quoi correspondent ces 2 actes (voir copies), car, à première lecture, ils nous paraissent semblables."
2 - "Si ces deux actes sont identiques, pour quelle raison, ont-ils été fait en double et enregistrés deux fois, à six mois d'intervalle ?"
A ce jour nous n'avons aucune nouvelles de ce cabinet X malgré notre lettre RAR et des appels téléphoniques.
Que peut-on faire ?
En vous remerciant pour l'aide que vous pourrez nous apporter
Myriamc